

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC À NAGES ET SOLORGUES AU DÉBUT DU XX^{ÈME} SIÈCLE



1900 : des becs d'éclairage à pétrole

Paul Bruxelles, maire fait installer le premier éclairage public du village au prix de 1300F (budget général 5000F) : il comptait 15 becs scellés à réflecteur en cuivre argenté et 3 candélabres en fonte de 2,90m qui sont encore sur la place d'Armes. Ils étaient remplis et allumés par le garde-champêtre du 1^{er} octobre au 30 avril et le cantonnier du 1^{er} mai au 30 septembre pour une prime de 250F par an. Ils ont fonctionné entre 1902 et 1910.



1910 : Installation du réseau d'éclairage public électrique

Antoine Audemard, maire, fait installer gratuitement par la société Sud Electrique un réseau électrique en 110 V de 35 lampes à incandescence depuis un transformateur placé au carrefour du chemin de la Condamine sur poteaux bois et consoles scellées selon le plan ci-dessous.



Photo des éléments du réseau 1910 d'éclairage public en 110V



Lo Recanton

ARTICLE 3 = Prix et conditions de la fourniture.
L'éclairage des voies publiques sera assuré dès la mise en service de l'installation et pendant toute la durée du présent traité par un minimum de vingt-cinq (25) lampes à incandescence de 16 bougies brûlant tous les jours du coucher au lever du soleil.

Le prix de chaque lampe sera de quarante francs (40 frs.) par an et comprendra l'entretien des appareils d'éclairage et le remplacement aux frais du Sud Electrique des lampes normalement usées, la Commune conservant à sa charge le remplacement des lampes brisées par malveillance.